

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

du lundi 29 mars 2021 à 18 h 30

Les Membres du Comité Syndical :

Présents :

Gilles PETIT, Nathalie GONTARD, Michel DURET, Véronique BENOIT, Emilie BONI, Lionel MURAZ, Josselin PAPIN, Xavier PERRIN.

Excusées : Sandrine GADBLED, Claire DALBAND-PATASSE

Secrétaire de séance : Véronique BENOIT

Le Président propose tout d'abord d'ajouter deux points à l'ordre du jour, nécessitant une délibération : Subvention à l'association des Petits de Planaise et Subvention dans le cadre du plan de relance, continuité pédagogique et socle numérique.

- A l'unanimité, les membres du Comité Syndical acceptent le rajout de ces deux points à l'ordre du jour de la réunion.

Il est proposé d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 1^{er} mars 2021

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

❖ **Approbation du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020**

Le Président propose aux membres du Comité Syndical d'approuver le Compte de Gestion établi par la Trésorerie Générale pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au compte administratif du SIVU pour le même exercice. A savoir :

- Dépenses d'investissement :	18 209.22 €
- Recettes d'investissement :	29 051.14 €
- Dépenses de fonctionnement :	227 920.31€
- Recettes de fonctionnement :	215 097.80 €

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes 2020 du Receveur.

❖ Vote du compte administratif – Année 2020

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2020. Le Président précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par la Trésorerie Générale.

Sous la présidence du doyen de l'assemblée : Monsieur Michel DURET soumet au vote le compte administratif du SIVU.

Le Compte Administratif 2020 dégage en clôture un déficit de fonctionnement de 12 822.51 € et un excédent d'investissement de 10 841.92€

Après reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement pour 126 226.38 €, et
- Un excédent cumulé d'investissement pour 107 601.86 €

Ainsi, l'excédent global de clôture s'élève à 233 828.24 €.

Le montant à affecter en recettes d'investissement du Budget Primitif 2021 est de 107 601.86 € et le montant à affecter en recettes de fonctionnement du BP 2021 est de 126 226.38 €. Le détail des comptes pourra être consulté au secrétariat du Syndicat Intercommunal Scolaire la Chavanne Planaise, siège du syndicat, aux jours et heures d'ouverture, à compter du 2 avril 2021.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve le compte administratif 2020, par 7 voix pour, le Président ne participant pas au vote.

❖ Vote du budget primitif 2021

Le Président présente les dépenses et les recettes prévues pour les différents chapitres du budget primitif 2021 : celui-ci s'équilibre à 397 700 € en fonctionnement et à 109 602 € en investissement.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2021.

Pour rappel, la part financière annuelle des deux communes membres est variable. Pour le fonctionnement, elle est calculée par rapport au nombre d'enfants scolarisés pour chaque commune et pour l'investissement, elle est répartie à hauteur de 50 % pour chaque commune.

Cette année, la participation financière des communes est la suivante : pour La Chavanne, une contribution de 102 291.90 € pour 72 enfants scolarisés, et pour Planaise une contribution de 80 981.10 € pour 57 enfants scolarisés sera versée.

❖ **Subvention à l'association des Petits de Planaise**

Le Président présente le bilan financier de l'association des Petits de Planaise, pour l'année 2019/2020, et rappelle que le Syndicat Intercommunal Scolaire verse, chaque année, une aide financière de 3 600 euros afin de venir en aide aux activités pédagogiques et scolaires.

Le Président propose donc, au Comité Syndical de se prononcer sur le versement de cette subvention.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité le versement de la somme de 1 500 euros pour participation aux activités de l'année scolaire 2020/2021, et le solde reste disponible sur demande jusqu'au vote du budget primitif 2022.

❖ **Equipement numérique de quatre classes de primaire dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Plan de relance – continuité pédagogique :**

Cet appel à projets centré sur le 1er degré vise à assurer un égal accès au service public de l'éducation. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels : l'équipement des écoles d'un socle numérique de base, les services et ressources numériques, tous deux objets du présent appel à projets, et l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques. Dans ce but, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du Plan de relance.

4 classes de primaire potentiellement concernées pour du matériel informatique + l'environnement numérique de travail (ENT).

Les subventions sont à hauteur de 70% avec un plafond de 3500 euros par classe éligible pour l'équipement en matériel. Concernant les services, les ressources pédagogiques et l'abonnement à l'ENT, les subventions sont à hauteur de 50% de la dépense, dans la limite de 20 euros maximum par élèves de primaire, soit un montant subventionnable de 1 700 euros et un plafond de subventions de 850 euros pour 85 élèves de primaire.

Pour les 4 classes l'équipement représenterait, selon une première estimation à affiner en fonction des configurations retenues et des devis à venir environ 26 000€ dont 14 000 euros subventionnables (plafond de 3 500 euros par classe pour 4 classes concernées) et de 9 800 euros subventions, resterait à financer la différence.

Le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, le Président à faire une demande de subvention auprès du Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports – DNE dans le cadre du dispositif France Relance.

❖ **Questions et informations diverses**

- Le Président informe le Comité Syndical qu'Orange a résilié notre ligne téléphonique de l'ascenseur de l'école sans nous en avertir et qu'une ligne GSM pour connexion au système d'alarme de l'ascenseur sera prochainement mise en place par la société Koné qui a installé l'ascenseur et en assure la maintenance.

- Le Syndicat Scolaire va procéder à l'achat d'une laveuse pour un nettoyage des sols plus approfondi et un confort de travail pour les agents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

Vu par nous, Président du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 2 avril 2021 à la porte du Secrétariat du Syndicat Intercommunal, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A PLANAISE, le 2 avril 2021

Le Président,
Gilles PETIT


SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
LA CHAVANNE PLANAISE
39 route des lies
73300 PLANAISE